



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 67727

## Texte de la question

M. Georges Lemoine attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les insuffisances du dispositif de dépistage du bégaiement dans notre pays. Il est convenu de considérer que ce trouble psychologiquement et socialement invalidant touche 1 % de la population française, soit près de 600 000 personnes. Sachant qu'une rééducation de type orthophonique entreprise dès le plus jeune âge, lors de l'apparition des premiers symptômes, a les plus grandes chances de réussite tout en occasionnant le moindre coût pour la collectivité, une incitation au dépistage précoce de cette affection apparaît dès lors comme un impératif de santé publique. La seule insertion dans le carnet de santé d'une mention « bégaiement » permettrait, par exemple au cours de l'examen du vingt-quatrième mois, d'identifier au plus tôt les prémices de ce trouble du langage et de pouvoir entamer le cas échéant une première démarche thérapeutique. Il lui demande en conséquence s'il juge possible de donner une assise réglementaire à une telle adaptation des textes en vigueur - mesure dont le coût serait négligeable mais la portée plus que symbolique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Lemoine](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67727

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6037